



OFFICE FRANÇAIS
DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE

Colloque

Collège de France, 9 juin 2022

**Prises de parole
des chercheuses et
des chercheurs
dans l'espace
public : quels
nouveaux enjeux
pour l'intégrité
scientifique ?**

Restitution et pistes d'actions



Colloque de l'Ofis

9 juin 2022

Comité scientifique :

Raja Chatila (Collège de déontologie de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), **Michel Dubois** (CNRS-Sorbonne Université), **Ghislaine Filliatreau** (Référente à l'intégrité scientifique Inserm), **Hélène Le Meur** (Office français de l'intégrité scientifique), **Olivier Le Gall** (Président du Conseil d'orientation de l'Ofis), **Michèle Leduc** (Conseil d'orientation de l'Ofis), **Catherine Guaspere-Cartron** (CNRS-Sorbonne Université), **Charles Girard** (Université Lyon 3), **Christine Noiville** (Présidente du comité d'éthique du CNRS, COMETS), **Stéphanie Ruphy** (directrice de l'Office français de l'intégrité scientifique), **Yves Sciama** (Association des journalistes scientifiques de la presse d'information, AJSPI).

Photo Credits

© Benjamin Girette / Ofis

Vidéos de toutes les sessions du colloque :

<https://www.ofis-france.fr/colloque/colloque-2022/>



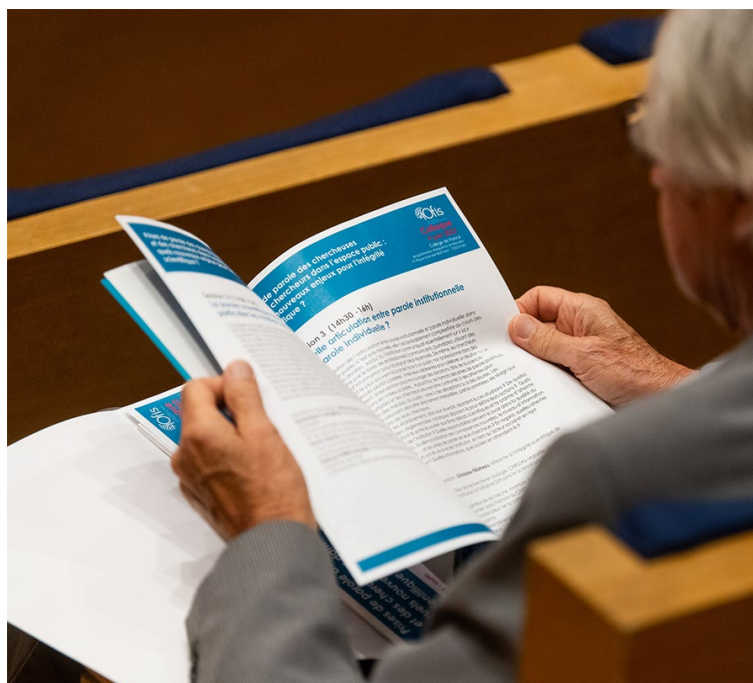
Sommaire

Introduction.....	4
<i>Ouverture</i>	5
<i>Session 1</i> : La parole publique des scientifiques, entre liberté d'expression et liberté académique.....	6
<i>Session 2</i> : La parole scientifique dans les médias, en particulier les médias sociaux.....	12
<i>Session 3</i> : Quelle articulation entre parole institutionnelle et parole individuelle ?	17
<i>Table ronde de clôture</i> : Perspectives d'action.....	23

Introduction

La pandémie de la Covid-19 a fortement accentué la visibilité publique des chercheurs. Elle a aussi intensifié les questionnements sur les bonnes pratiques en matière de prises de parole, amenant des institutions scientifiques à s'exprimer sur le sujet et à adopter des chartes d'expression publique. De fait, les questions d'intégrité scientifique ne s'arrêtent pas aux portes des laboratoires, mais concernent l'ensemble des dimensions du métier de chercheur, dont la communication en direction du public.

Dans le cadre de sa mission nationale d'animation et de prospective, l'Ofis a souhaité explorer, lors de cette édition 2022 de son colloque bisannuel, les divers enjeux soulevés du point de vue de l'intégrité scientifique par la parole scientifique dans l'espace public. L'objectif était notamment d'analyser les pratiques pour contribuer à l'élaboration par les communautés scientifiques de principes partagés en la matière.



Il s'est agi notamment :

1. d'explorer d'éventuelles tensions entre intégrité scientifique, liberté académique et liberté d'expression (en quoi ces libertés se distinguent-elles ? peuvent-elles s'entre-limiter ?) ;
2. d'analyser les différentes formes de prises de parole dans les médias et les enjeux spécifiques qu'elles soulèvent (par exemple, quelles formes d'autorégulation associables à chaque espace d'intervention) ;
3. d'évaluer l'impact des réseaux sociaux sur l'expression des chercheurs, en particulier les phénomènes d'autocensure, et sur le cours des controverses scientifiques ;
4. d'interroger les modes d'articulation entre expression publique d'une institution et prises de parole individuelles de ses chercheurs (doit-il exister un « devoir de réserve » de la part d'une institution ? Au nom de qui ou de quoi un chercheur peut-il parler ? etc.)

Ouverture

« Notre parti pris à l'Ofis, qui nous semble largement partagé, est de considérer que les questions d'intégrité scientifique ne s'arrêtent pas aux portes des laboratoires » a commencé par préciser Stéphanie Ruphy en ouverture du colloque. « Car être chercheur aujourd'hui, cela peut vouloir dire passer une partie non négligeable de son temps à transmettre de l'information scientifique, à participer à des débats, que ce soit sur un plateau de télévision, en twittant, ou en répondant aux sollicitations diverses de décideurs publics, de journalistes ou du grand public » a-t-elle expliqué. Autrement dit, l'élaboration de bonnes pratiques concerne bien sûr ce que l'on fait dans son laboratoire entre pairs, mais concerne tout autant ce que l'on fait en tant que chercheur dans la cité, en interaction avec d'autres acteurs.

Ouverture accrue sur la science en train de se faire

D'autant que le débat scientifique entre pairs déborde lui-même aujourd'hui très largement des enceintes académiques traditionnelles et se déploie dans d'autres sphères comme celles des réseaux sociaux. Pour Stéphanie Ruphy, ces nouveaux modes d'échanges scientifiques, au vu et au su de toutes et tous, s'inscrivent dans un mouvement plus général : « celui d'une ouverture accrue sur les arrières-cuisines de la science, c'est à dire sur la science en train de se faire avec ses tâtonnements et ses processus d'auto-correction qui sont à la source de la confiance, de la légitimité que l'on accorde à la parole scientifique ». Ce mouvement s'est intensifié lors de la pandémie, en période de science urgente, mais il n'est ni sans précédent, ni voué à disparaître. Le développement des *preprints* et celui des processus d'examen critique post-publication, comme ceux à l'œuvre sur une plateforme comme *Pubpeer* participent aussi à cette ouverture.

Tout comme la multiplication des prises de parole des chercheurs dans l'espace public,



Stéphanie Ruphy, directrice de l'Ofis

sujet de ce colloque, qui vient s'ajouter aux formats plus conventionnels des communications des résultats scientifiques par les institutions scientifiques ou des activités de vulgarisation des chercheurs.

Une spécificité importante de ces modes d'intervention hors enceintes académiques, tient au caractère individuel de cette prise de parole : « c'est Monsieur X qui va parler sur un plateau télé ou Madame Y qui twitte ou qui répond à un journaliste. C'est donc une expression scientifique essentiellement individuelle, qui n'est pas filtrée par les pairs, contrairement à l'expression scientifique via la publication qui, elle, est filtrée par les pairs, ce qui contribue fortement à la rendre digne de confiance. » Se pose alors de façon aiguë la question des bonnes pratiques dans ce registre d'expression scientifique.

Avant de lancer la première session et parce que c'est fondamental pour les missions de l'Ofis, Stéphanie Ruphy rappelle la nature spécifique des normes en matière d'intégrité scientifique : « elles viennent avant tout des communautés scientifiques elles-mêmes. Elles sont donc évolutives en lien avec l'évolution même des pratiques de recherche. » D'où le souci constant de l'Ofis d'interagir avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la recherche pour la réalisation de ses missions.



La parole publique des scientifiques, entre liberté d'expression et liberté académique

Session 1

Les participants

- **Ouverture par le président de séance** : **Charles Girard**, maître de conférences en philosophie à l'Université Jean Moulin, Lyon 3
- **Adrienne Stone**, professeure de droit à l'Université de Melbourne: « *The Professor, the Public Intellectual and the Activist: The Nature and Limits of Academic Freedom* »
- **Olivier Beaud**, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas : « *Pour un usage raisonné et raisonnable de la liberté académique ; le cas de la parole publique des scientifiques* »
- **Yves Gingras**, professeur d'histoire et de sociologie des sciences à l'Université du Québec à Montréal (UQAM): « *La liberté universitaire : Droits, responsabilités et risques de la prise de parole* »

En introduction de la première session qu'il préside et pour en situer les enjeux, **Charles Girard** repart du constat dressé en ouverture, « les universitaires et les chercheurs sont de plus en plus amenés à prendre la parole sur les enjeux sociétaux du moment - réchauffement climatique, lutte contre la pandémie, politique monétaire, migratoire, sécuritaire, etc.- dans l'espace public, non seulement en tant que citoyen ou militant, mais aussi spécifiquement en tant que scientifique. Que ce soit de leur propre initiative, favorisée par un accès croissant aux moyens de communication dont les réseaux sociaux, que ce soit en réponse aux sollicitations d'acteurs divers de la société ».



Charles Girard, maître de conférences en philosophie à l'université Jean Moulin, Lyon 3

Selon le philosophe, « cette évolution a des effets pluriels à la fois sur la dynamique et la vie du débat public et sur la dynamique et la vie du monde académique et notamment sur l'intégrité scientifique. » Elle soulève une difficulté particulière : celle de l'identification de principes régulateurs, juridiques ou déontologiques, qui pourraient guider la prise de parole des scientifiques dans l'espace public.

Un premier enjeu est donc d'abord de clarifier les régimes dont relève la parole publique des chercheurs. Comme l'explique Charles Girard : « cette parole publique est régie tantôt par la liberté d'expression, dont les scientifiques disposent en tant que citoyens pour exprimer leurs opinions, et tantôt par la liberté académique, dont ils jouissent en raison de la profession spécifique qui est la leur. La première est une liberté de tout citoyen, aucune contrainte ne s'exerce sur la nature de ce qui est dit en dehors des limites fixées par la loi. »

La seconde, qui inclut la liberté d'enseignement et la liberté de la recherche, est justifiée comme étant une condition nécessaire à leur activité professionnelle : son sens et ses limites sont fixées, comme les responsabilités qui l'accompagnent, par les exigences du travail scientifique (recherche méthodique de la vérité, transmission des savoirs etc.)

« Le partage entre ces deux libertés est souvent ramené à l'écart séparant une prise de parole dans les murs de l'université, et une prise de parole hors des murs ». C'est-à-dire entre une parole exprimée dans l'enceinte académique entre pairs (université, établissements de recherche, journaux scientifiques, etc.) et celle exprimée dans l'espace public, dans les médias, face à d'autres types de publics.

Mais cette démarcation devient plus complexe lorsque un scientifique s'exprime en tant que scientifiques dans l'espace public. C'est en effet au titre de leur statut académique – professeur ou chercheur en sociologie, climatologie ou épidémiologie, qu'ils sont interrogés par les journalistes, ou qu'ils s'adressent d'eux-mêmes à ces autres publics. La démarcation se brouille encore plus quand le chercheur s'exprime en tant qu'expert, poursuit le philosophe : « l'expertise étant un autre type d'activité que la recherche scientifique, qui suppose notamment la traduction de savoirs scientifiques dans un discours qui soit pratiquement utile à la prise de décision ou à la formation de l'opinion » précise-t-il.

Ce flou est d'autant plus problématique lorsque l'on est confronté à des dérives manifestes, telles qu'on a

Les questions de la session

- **Quand la prise de parole publique des chercheurs et chercheuses relève-t-elle de la liberté d'expression, quand relève-t-elle de la liberté académique ?**
- **Dans quelle mesure les responsabilités associées au statut et à la profession de chercheur ou d'universitaire peuvent-elles s'étendre aux interventions publiques des scientifiques ?**
- **Cette parole scientifique dans l'espace public peut-elle être régie par des principes régulateurs sans que l'une ou l'autre de ces libertés se trouve menacée ?**

pu en connaître durant la pandémie. Quand certains, par exemple, forts de leurs titres universitaires, s'autorisent à propager de fausses informations ou se revendiquent de l'autorité associée à leur établissement de recherche pour se prononcer sur des questions qui sont en réalité absolument en dehors de leur champ de recherche.

Or, si la liberté d'expression autorise chacun à dire ce qu'il veut, dans les limites légales, il en va autrement de la liberté académique. Puisque, l'explique Charles Girard, « la liberté académique c'est la liberté de pratiquer un certain type d'activités, qui ne s'étend pas aux comportements qui violeraient les normes constitutives de cette activité. La liberté académique ne s'étend donc évidemment pas à la falsification des résultats, aux plagats ou à la dissémination intentionnelle de faits alternatifs. »

Régulation périlleuse

Distinguer les deux types de liberté est donc crucial. Cependant, même là où la liberté académique fait l'objet d'un usage abusif ou est invoquée à tort, il pourrait être périlleux de vouloir contrôler ou réguler plus étroitement les prises de parole des scientifiques dans l'espace public. Le philosophe met en garde : « les cas les plus manifestes de mauvais comportements, falsification, une fois identifiés peuvent être dénoncés, mais il existe une zone grise dans laquelle les écarts par rapport aux exigences méthodologiques fondamentales sont difficiles à évaluer, entre autre parce que ces normes constitutives peuvent elles-mêmes faire l'objet de controverses. »

Ainsi, « vouloir préserver les conditions de l'intégrité scientifique en se donnant des règles contraignantes ou même en se donnant des standards souples, mais toujours susceptibles de devenir plus ou moins contraignants, serait aussi courir le risque de menacer la liberté académique » prévient-il.

Coautrice de « *Open Minds Academic Freedom and Freedom of Speech* » publié en 2021, **Adrienne Stone** commence par revenir sur la confusion récurrente entre liberté académique et liberté d'expression qui a d'ailleurs motivé l'écriture de son livre. Elle souligne la nécessité d'en sortir et insiste donc sur les définitions : « La liberté académique confère aux personnes qui exercent des activités de recherche académique – recherche, publication, enseignement – certains privilèges et libertés que les autres n'ont pas. Et les autorise aussi à s'exprimer publiquement sur des sujets liés à l'enseignement et à la recherche, voire à critiquer la gouvernance des universités. »

Avant de se focaliser sur cette parole publique, « hors les murs », Adrienne Stone tient à préciser la

distinction entre les deux libertés au sein même de l'université. « La liberté académique découle de la mission fondamentale de l'université de faire avancer la connaissance et de la diffuser et protège cette mission. La liberté d'expression se rapporte, elle, au fait que les universités, outre leurs missions d'avancement de la connaissance, de recherche et d'enseignement, sont aussi des lieux de la société où la politique au sens large est à l'œuvre. Dès lors, les formes d'expression au sein de l'université peuvent relever de l'une ou l'autre des libertés : de la liberté académique, et c'est le plus souvent le cas dans un cours ou dans une activité de recherche, ou de la liberté d'expression dans le contexte d'activités politiques ordinaires sur un campus universitaire. »



Adrienne Stone, professeure de droit à l'Université de Melbourne.

Cette distinction faite, dans quelle mesure les principes de la liberté académique s'appliquent-ils aux professeurs qui s'expriment en public ? Adrienne Stone propose d'envisager trois modes de discours publics : le mode « académique traditionnel », quand un professeur s'exprime à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université, en tant que scientifique dans les normes académiques ; le mode « d'intellectuel public », quand il participe à des débats publics bien plus larges, par exemple sur des questions de politique publique, de morale politique ou de société ; enfin le dernier mode, celui du « chercheur militant », dans le cadre d'un engagement politique et social.

La liberté académique n'est pas sans limites

Ces trois modes de discours sont tous soumis à des limites. Dans les trois cas, Adrienne Stone considère que la prise de parole publique des universitaires doit être conforme aux standards académiques. En effet, le questionnement académique est une quête du savoir qui se distingue par le recours à des méthodes et des standards disciplinaires éprouvés. Ces

standards peuvent varier selon les disciplines mais ils ont en commun les exigences de preuves et de raisonnement éclairé.

Un chercheur, participant en tant qu'intellectuel au débat public, peut revendiquer une expertise au-delà du sujet précis de ses travaux scientifiques et en explorer les implications politiques, sociales et culturelles, mais, pour Adrienne Stone, il se doit alors d'explicitier le lien entre le sujet évoqué et son domaine d'expertise.

La quête de vérité, une obligation première

Par ailleurs, à ses yeux, certains comportements acceptables en politique en général, ne le sont pas dans le cas du chercheur engagé : celui-ci a pour obligation première la quête de vérité, et il ne peut y contrevenir.

Pour conclure, Adrienne Stone ajoute que rien n'empêche bien sûr les universitaires d'aller au-delà de ces trois modes d'expression, mais ils ne doivent pas le faire au titre de leur statut académique. « Si je choisis de m'exprimer publiquement sur un sujet qui n'a aucun rapport avec mon domaine, je ne peux pas, à mon avis, prétendre à la protection de la liberté académique. J'agis en tant que citoyen en invoquant mon droit à la liberté d'expression. Si je m'engage en politique par exemple, en tant que militant pour une cause, d'une manière qui dépasse largement les limites que j'ai décrites, je peux le faire, mais pas en tant que professeur et je ne peux donc pas me prévaloir de la protection de la liberté académique, spécifique à ma profession » soutient l'universitaire australienne.

Elle tient également à préciser que sa position ne fait pas l'unanimité et va plutôt à l'encontre de la conception américaine traditionnelle de la liberté académique liée à la protection constitutionnelle spécifique aux Etat-Unis. Selon cette conception, les chercheurs pourraient s'exprimer sur n'importe quel sujet, y compris autre que le leur, avec expertise et autorité. Or pour Adrienne Stone, cela revient à présupposer d'une certaine capacité morale supérieure des universitaires, ce qui, in fine, desservira le monde académique à une période où il est crucial qu'il préserve son indépendance et son intégrité.

Des droits et des devoirs

Le deuxième intervenant, **Olivier Beaud**, auteur du livre « Le savoir en danger, menace sur la liberté académique » paru en 2021, rejoint tout à fait la vision d'Adrienne Stone sur la distinction entre liberté académique et liberté d'expression. Il rebondit sur le fait qu'en France, l'intérêt porté à la définition de la

liberté académique est assez récent, lié selon lui à une spécificité de l'espace médiatique français, où les « intellectuels » ne sont pas forcément des chercheurs.

Il insiste alors lui aussi sur « le lien fondamental et indissociable entre la liberté académique et la finalité de l'université. La liberté académique est un moyen pour réaliser une fin, la finalité de l'université, c'est-à-dire la recherche de la vérité. Pour que cette recherche de la vérité puisse avoir lieu, dans une institution, université ou organisme de recherche, il faut que les personnes qui y travaillent bénéficient d'une liberté totale de recherche ».

Autrement dit, « la liberté académique est la condition d'exercice du métier d'universitaire ou de chercheur ». Il en souligne le caractère double : « c'est une protection des universitaires contre des immixtions de pouvoirs extérieurs – politique, économique, religieux, administratif, social – et c'est un ensemble de droits ». Il précise aussi les trois espaces auxquels cette liberté se rapporte.



Olivier Beaud, professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Le premier est l'espace de la recherche : penser, déconstruire, critiquer des dogmes pour rechercher cette vérité, qui va de pair avec la liberté de publication ; le deuxième espace est celui de l'enseignement : à la différence d'un professeur de lycée, un universitaire n'est pas tenu par des programmes, il a la liberté fondamentale d'enseigner ce qu'il veut, selon les canons scientifiques et le troisième est celui de la liberté d'expression dans ses cours et ses publications : quand il est fonctionnaire, il s'agit d'un privilège par rapport aux autres fonctionnaires qui ont une obligation de réserve.

A cet ensemble de droits correspondent des devoirs. La liberté académique est une liberté professionnelle et repose nécessairement sur la maîtrise des canons scientifiques de la discipline.

Olivier Beaud reprend la distinction entre liberté d'expression « intra-académique » et liberté d'expression « hors les murs » évoquée par Charles Girard. Il s'intéresse également aux comportements dans une « zone grise », plus difficiles à distinguer, et à

ceux qui exploitent cette zone grise. Le cas de Laurent Mucchielli en est un exemple : ce sociologue spécialiste de la délinquance qui s'est exprimé sur les vaccins sur son blog, hébergé par Médiapart. « Il a des idées personnelles sur la question de la vaccination, il peut invoquer sa liberté d'expression en tant que citoyen, mais il ne peut pas invoquer la liberté académique. Il a tort de se mettre sur un terrain scientifique puisqu'il n'est pas un chercheur de ce domaine » déclare Olivier Beaud. Autre cas intéressant, celui de Didier Raoult qui adopte des positions scientifiques hétérodoxes : « il pourrait invoquer une liberté académique, mais pour ce faire, il faut respecter l'éthique académique. L'a-t-il respectée? » interroge le juriste, qui pour sa part s'en remet aux scientifiques du domaine qui ont dénoncé le non-respect des règles déontologiques par le professeur marseillais.

Ne surtout pas réguler la prise de parole publique

Il explique aussi que l'on peut faire un usage juste de sa liberté académique dans l'espace public. Il illustre par un exemple personnel, puisque c'est ce qu'il a fait, au nom du savoir juridique, en critiquant dans les colonnes du journal *Le Monde* une déclaration de madame Le Pen sur l'usage du référendum.

Quant à la question de la régulation de la prise de parole des chercheurs dans l'espace public, Olivier Beaud est catégorique : « Il ne faut surtout pas réguler » ! La seule proposition ayant eu lieu dans ce sens, celle de la loi de programmation de la recherche qui suggérait d'imposer que la liberté académique s'exerce « dans le cadre des valeurs de la République » était très dangereuse, rappelle-t-il.



Yves Gingras, professeur d'histoire et de sociologie des sciences à l'Université du Québec à Montréal

Yves Gingras intervient à son tour en commençant par préciser les spécificités du système québécois : les professeurs n'y sont pas fonctionnaires mais

employés de l'université. Les universités sont autonomes et relèvent du domaine provincial.

Il a participé à la Commission sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire au Québec. Cette commission a remis un rapport au gouvernement en décembre 2021 lui demandant de proposer une loi pour définir la mission de l'université, consacrer son autonomie, définir la liberté universitaire, en définir les bénéficiaires et préciser leurs obligations.

Cette loi a été votée le 3 juin 2022 de manière consensuelle. « Aucun député n'a voté contre » précise Yves Gingras. Elle définit d'abord la mission de l'université comme la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité. Puis la loi fixe deux conditions nécessaires à la réalisation de cette mission : la liberté universitaire du professeur et l'autonomie des institutions.

Yves Gingras le précise à nouveau, « la liberté universitaire porte sur l'enseignement, la recherche, la publication, les politiques universitaires, la critique des institutions universitaires. Elle n'existe qu'à l'université et peut être complétée par d'autres codes de profession, par exemple pour les juristes, les médecins dans les facultés de droit ou de médecine. Elle n'a rien à voir avec la liberté d'expression qui, dans les sociétés démocratiques, autorise à affirmer dans l'espace public, par exemple, que la terre est plate, si on veut le faire ! Mais pour le sociologue, liberté universitaire ne signifie pas liberté complète en classe. Un professeur est limité par le contenu du cours : « dans un cours de mécanique quantique, on parle de mécanique quantique, on ne parle pas de terre plate. »

L'importante autonomie des institutions

Il tient aussi à distinguer les professeurs classiques, pour qui la liberté académique est maximale, de ceux occupant des postes de direction. Un chercheur devenu doyen, provost, ou directeur de centre, incarne l'institution et est en cela moins libre dans ses prises de parole.

A propos de l'autonomie des institutions, Yves Gingras fait référence aux liens avec l'industrie, entre autres, ainsi qu'aux pressions exercées par certains groupes de la communauté, croissantes ces cinq dernières années. Les étudiants, par exemple, qui peuvent voir un certain nombre de leurs croyances, de leurs convictions, remises en question à l'université doivent y réagir avec des arguments rationnels et non pas des sentiments.

Selon Yves Gingras, « la liberté académique

s'accompagne donc de responsabilités, dont celle de tenir un discours argumenté et rationnel. Dans une société ouverte, quiconque peut, s'il est en désaccord avec les résultats, les critiquer par des contre arguments rationnels. Ainsi, l'institution autonome peut bénéficier d'une sorte d'auto-régulation garante du bon usage des libertés académiques. Chaque universitaire en est responsable : « Et le prix à payer pour les dérapages n'est pas une sanction des autorités car les universitaires ne sont pas des employés mais sont constitutifs de cette institution. » Les dérapages font courir le risque de perdre la reconnaissance par les pairs et sa réputation : « ce prix sera la perte de crédibilité auprès des collègues et ensuite, in fine, auprès de la population. Il ne faut pas oublier que dans le monde savant, la perte de crédibilité constitue une mort sociale », conclut le sociologue canadien.



La parole scientifique dans les médias, en particulier les médias sociaux

Session 2

Les participants

- **Ouverture par le président de séance : Michel Dubois**, directeur de recherche CNRS, à Sorbonne Université.
- **Dominique Costagliola**, directrice de recherche en épidémiologie et biostatistique à l'Inserm « **Communication scientifique, médias et réseaux sociaux pendant la crise de la Covid-19 : le vécu d'un chercheur** »
- **Victor Garcia**, journaliste scientifique à l'hebdomadaire *L'Express* « **Vue d'un journaliste, rôle informationnel et dérives des prises de parole des scientifiques sur les réseaux sociaux** »
- **Nathan Peiffer-Smadja**, chef de clinique, infectiologue à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris « **Information médicale sur les réseaux sociaux : une épée à double tranchant ?** »

En ouverture, le président de session, le sociologue des sciences Michel Dubois rappelle d'emblée comment le contexte inédit de la pandémie a conduit à une période de très forte exposition de la parole scientifique. « Le temps accordé à la communication scientifique a été multiplié par 8, voire par 10 sur une grande variété de supports médiatiques. »



Michel Dubois, sociologue des sciences, directeur de recherche CNRS au laboratoire Gemass de Sorbonne Université.

Les réseaux sociaux, en particulier, ont permis à de nouvelles formes de communication scientifique de se développer qui suscitent chez les utilisateurs et les observateurs des réactions très partagées. Les plus optimistes voient dans ces évolutions des opportunités, en termes de pédagogie notamment, de diversification des publics atteints, d'efficacité de la transmission, là où les pessimistes pointent les effets dévastateurs d'une forme de confusion et de désinformation qui fragilisent la confiance en la parole scientifique.

Les termes du débat invitent en tout cas à s'interroger et à réfléchir sur toute la chaîne de médiation de l'information scientifique jusqu'au grand public. Michel Dubois propose de le faire avec les trois intervenants, tous très actifs sur twitter ces deux dernières années, au travers de leurs retours d'expérience.

Les questions de la session

- Qui sont les nouveaux médiateurs de l'information scientifique ?
- Les scientifiques doivent-ils répondre aux sollicitations des journalistes ou investir une partie de leur temps sur les réseaux sociaux pour veiller à la qualité de l'information scientifique ?
- La crise de la Covid-19 a-t-elle modifié les pratiques de communication scientifique ?
- Existe-t-il une forme de communication scientifique responsable ?

Retours croisés d'expériences

Première à partager son expérience, **Dominique Costagliola** témoigne de la façon dont la crise de la Covid-19 a brutalement intensifié son activité de communication, que ce soit dans les médias traditionnels ou sur les réseaux sociaux. Avant la crise, bien consciente de l'importance de bien communiquer vers le grand public et, comme beaucoup de scientifiques reconnus dans leur domaine d'expertise et régulièrement sollicités, elle

Résultats d'enquête

Pour alimenter les échanges, **Michel Dubois** livre en ouverture de la session trois résultats d'une [étude menée auprès de 2000 agents du CNRS](#) sur la façon dont les chercheurs perçoivent eux-mêmes l'impact sur l'intégrité scientifique de la forte exposition médiatique des scientifiques durant la crise de la Covid-19 : 62 % des répondants considèrent que la pandémie a permis de prendre conscience de l'importance des règles et des valeurs de l'intégrité scientifique. Pour 78 % d'entre eux, les réseaux sociaux sont un lieu essentiellement de désinformation scientifique, qu'on ne parviendra pas à réguler. Enfin, une petite majorité de 53 % pense que les scientifiques peuvent communiquer dans le domaine de leur spécialité mais ne doivent pas exprimer leur opinion.

avait une certaine expérience des médias sans que cette activité ne soit trop prenante.

Impact de la pandémie sur la communication scientifique



Dominique Costagliola, directrice de recherche en épidémiologie et biostatistique à l'Inserm

« En janvier 2020, seulement 200 à 300 personnes me suivaient sur Twitter, alors que j'étais sur le réseau depuis 2011 » rappelle-t-elle. Au printemps 2020, face à l'augmentation d'informations erronées, voire complètement fausses, elle commence à communiquer sur les traitements et l'évolution de l'épidémie. D'abord beaucoup dans la presse écrite, dont elle connaît les codes. « Et même si, bien sûr, on doit être rapide et réactif, il y avait le temps de pouvoir discuter, de pouvoir relire ». Ensuite sur les chaînes TV, les émissions live et les réseaux sociaux : « j'ai aussi communiqué sur Twitter pour réagir essentiellement à des propos totalement fallacieux ». Deux ans plus tard, son compte dépasse les 27 000 abonnés.

Un basculement dont atteste également **Victor Garcia**, pour qui le réseau social est devenu une source d'informations très précieuse dans son travail de journaliste, « les scientifiques qui avant étaient soit peu sur le réseau, soit avaient peu d'abonnés, sont entrés dans une autre dimension depuis le début de la crise. »

Intégrité scientifique sur le devant de la scène

La crise de la Covid-19 a par ailleurs contribué à mettre les enjeux de l'intégrité scientifique au centre de l'attention des journalistes scientifiques, avec un lectorat croissant pour des articles parfois techniques dont la

publication aurait été impossible avant la crise. « A *L'Express* on a publié beaucoup plus d'articles sur ces sujets lors de la crise que lors de ces cinq ou dix dernières années. Et ils ont particulièrement bien marché en termes d'audience, même quand ils étaient un peu arides et que l'on pouvait redouter qu'ils fassent fuir les lecteurs » explique Victor Garcia. Parce qu'il y avait énormément de questions et d'incertitudes, la crise a suscité dans le grand public un énorme besoin d'information scientifique rapide. Le journaliste le rappelle : « en 2020, tout le monde cherchait des réponses. Et dans cette effervescence, les réseaux sociaux se sont imposés rapidement comme le bon médium (...) ».

Les intervenants s'accordent, avec des sensibilités différentes, pour voir dans les réseaux sociaux une opportunité pour de nouvelles formes de communication scientifique.

Pour les journalistes scientifiques, les réseaux sociaux sont un espace de rencontre avec un nombre toujours croissant de scientifiques-utilisateurs. Outre les contacts rapidement établis avec les scientifiques, les informations vulgarisées, expliquées de manière concise, qu'offre *Twitter*, Victor Garcia pointe un autre intérêt du réseau social : il donne un accès direct aux interactions qui s'y déroulent entre chercheurs. Il va de soi qu'il faut veiller à suivre les interactions de bonne qualité, et pour cela savoir distinguer les experts les uns des autres en conservant quelques règles de bon sens, notamment en privilégiant celles ou ceux qui s'expriment prioritairement dans leur domaine de compétence.



Victor Garcia, journaliste scientifique à L'Express

Le journaliste revient sur l'épisode concernant les publications sur l'hydroxychloroquine qu'il n'aurait pas couvert de la même façon sans le réseau social. « C'est grâce à des chercheurs que je suivais sur *Twitter* que j'ai rapidement eu des doutes sur ce qui était présenté au début comme un traitement miracle, que j'ai pu prendre encore plus de précautions. C'est parce que ces chercheurs-là ont pris la peine de proposer très rapidement des

analyses publiques, des sortes de relecture par les pairs express ».

Pour les scientifiques, les réseaux sociaux permettent également de nouer de nouveaux liens, et pas seulement avec les journalistes. Ces liens peuvent être ciblés vers les nouveaux médiateurs de l'information scientifique, les vulgarisateurs, qui maîtrisent les codes de communication des réseaux sociaux. Mais aussi vers des audiences plus larges. **Nathan Peiffer-Smadja** explique que ce qu'il a trouvé sur ces réseaux sociaux, « notamment sur Twitter, c'est un contact direct avec le grand public ». Une source de réflexion à part entière pour l'infectiologue, « j'ai souvent eu des interrogations qui me remontaient d'utilisateurs de Twitter. Ce n'était pas forcément les mêmes interrogations que celles des patients en consultation ou de patients hospitalisés ou de leur famille (...) cela m'a permis de récolter un certain nombre de questions et de réfléchir à un certain nombre de travaux que nous avons été conduits à mener ».

Nouvelles formes d'interactions directes avec le grand public

Le deuxième avantage, lié à cette interaction directe, « c'est la liberté sur la façon de communiquer qu'on a sur les réseaux sociaux ». Là où la parole scientifique dans les médias traditionnels est souvent contrainte, en format comme en durée, sur les réseaux sociaux il est possible de choisir le sujet sur lequel on souhaite communiquer — ce qui évite d'être toujours dans la réaction — et il est possible de choisir la manière dont on communique sur le sujet retenu.

Ces avancées de la communication scientifique vers le grand public vont néanmoins souvent de pair avec un certain nombre de problèmes ou de difficultés. A commencer par le caractère chronophage de cette communication en ligne. « Créer du contenu de qualité, simple sans être trop simpliste exige d'y consacrer un temps important » souligne Nathan Peiffer-Smadja, qui s'est beaucoup investi ces deux dernières années dans ce travail de communication et d'évaluation post communication sur les réseaux. Un temps qui n'est pas utilisé pour d'autres activités.

Autre travers mentionné des réseaux sociaux, la trop grande visibilité accordée aux messages agressifs ou polémiques. Il faut donc apprendre à ne pas se laisser piéger par ces instruments de

communication qui récompensent l'outrance de leurs utilisateurs à coup de « like » ou de « retweet » et qui tendent à créer des « bulles » dans lesquelles n'interagissent que les personnes partageant soit la même opinion, soit au contraire ayant des opinions diamétralement opposées. Parce que l'intérêt des réseaux sociaux est de constituer un outil de communication totalement déconfiné, ouvert vers le grand public, ils mettent la parole scientifique en situation de concurrence avec d'autres types de paroles, parfois sans aucun rapport avec la science.



Nathan Peiffer-Smadja, chef de clinique, infectiologue à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Dominique Costagliola en a fait l'expérience : « (...) vous essayez d'expliquer que si, si, voyez là... il y a une courbe qui est dans cet article et qui montre tous les événements qui se sont produits. Donc quand vous dites qu'il y a eu plus d'événements parce qu'on avait surdosé l'hydroxychloroquine... bah on ne les voit pas parce que les deux courbes sont exactement superposées. Et on vous répond "Vous êtes hystérique"... voyez. ... C'est le genre d'argument qui pouvait exister »

Revers, risques et menaces

Plus inquiétant encore, les trois intervenants insistent sur les risques de « harcèlement de meute » et d'« intimidation » de la part du grand public et parfois même de certains membres de la communauté scientifique que les réseaux sociaux présentent et qui peuvent dissuader les chercheurs d'y intervenir.

Habitée des médias traditionnels, Dominique Costagliola dit avoir été « très surprise par les torrents de boue, les messages d'injures ou de menaces, que vous pouvez recevoir sur les réseaux sociaux » et met en garde « vous pouvez très vite devenir la cible d'attaques très répétées, difficile à encaisser et c'est assez difficile de continuer en restant cohérent ». Pour la chercheuse, c'est en effet allé très loin. « Un article totalement diffamatoire a quand même déclenché une en quête du parquet

financier contre moi avec une perquisition à mon domicile à 6 h du matin.» ajoute-t-elle.

Témoignage également de dérapages, de « harcèlements envers des chercheurs qui ont osé prendre la parole contre des études mal ficelées », Victor Garcia salue le travail de ces chercheurs « intègres qui n'ont pas froid aux yeux et qui, grâce à leurs interventions sur les réseaux sociaux, l'ont aidé à creuser ses sujets ». Mais tous les scientifiques n'ont pas ce comportement exemplaire. Le journaliste s'inquiète aussi du « fait que des chercheurs puissent quasi impunément diffuser des contre-vérités sur les réseaux sociaux, publier des études trompeuses dans des revues scientifiques sans craindre finalement grand chose ».

Dominique Costagliola revient, elle, sur les conséquences, parfois dramatiques, de telles prises de parole : « Malgré tout, quand des gens s'expriment de leur position académique pour dire des choses qui certes sont en dehors de leur domaine d'expertise, le mal est fait. Peut-être qu'à terme ils perdront toute crédibilité sociale. Mais entre temps, ils se sont exprimés, des gens les ont suivis, les ont écoutés, ne se sont pas fait vacciner et du coup, par exemple, ont fait des formes graves, voire plus que ça. Et là, il y a quand même un problème et je ne sais pas bien ce que l'on peut faire parce que je ne crois pas que ce soit la régulation qui nous aide. Mais il y a quand même une réflexion à avoir ». Victor Garcia la rejoint sur ce point : « Je crois qu'il y a vraiment matière à débat concernant la nécessité pour les institutions de limiter la désinformation commise par certaines de leurs chercheurs, soit en encadrant leurs prises de paroles publiques, soit en se dotant de moyen de sanction, ou de contrôle, ou de contre-communication. »

Conseils et pistes d'amélioration

Enfin, à partir de leurs expériences, les intervenants ont souvent cherché à donner quelques conseils à l'attention des futurs utilisateurs des réseaux sociaux. Parmi les différents conseils on pourra retenir notamment que, malgré les sollicitations multiples, il apparaît utile pour les scientifiques de limiter leur communication publique à leur propre domaine d'expertise, d'éviter de se laisser entraîner dans la logique d'accélération de la communication propre aux réseaux sociaux, et prendre son temps pour répondre. Sur ce point, Dominique Costagliola est catégorique : « Il faut toujours refuser les sollicitations médiatiques sur des sujets où vous n'êtes pas expert. Ne jamais répondre

du tac au tac. Et toujours laisser passer une nuit afin de ne pas se mettre finalement dans la même situation d'agressivité que les gens qui vous attaquent. »

Autre bonne pratique proposée, si l'on contribue à diffuser une information incertaine, comme cela peut arriver en période d'urgence sanitaire, il faut communiquer sur cette incertitude, et ne pas hésiter à reconnaître que l'on s'est trompé, le cas échéant.

De même, il paraît important de conserver dans sa communication publique une forme de cohérence et de tempérance : garder les mêmes principes, la même façon de lire les études, la même façon de s'exprimer sur des mesures, etc.

Enfin, pour éviter l'hypermédiatisation de quelques chercheurs hyperactifs sur les réseaux et d'en faire, de fait, des cibles de choix pour les attaques, Nathan Peiffer-Smadja pense souhaitable « qu'un grand nombre de scientifiques, de chercheurs, de médecins interviennent un peu sur ces réseaux sociaux dans le cadre de leur domaine d'expertise. »

L'ensemble de la session montre bien que l'éthique de la communication reste à consolider au sein même de la communauté scientifique. Et comme le souligne Michel Dubois en conclusion, cela nous incite davantage à nous déplacer de la problématique de la régulation vers celle de la protection de la parole scientifique.



Quelle articulation entre parole institutionnelle et parole individuelle ?

Session 3

Les participants

- **Ouverture par la présidente de séance: Ghislaine Filliatreau**, référente à l'intégrité scientifique de l'Inserm
- **Augustin Fragnière**, coordinateur de la commission « Recherche et engagement » de l'Université de Lausanne « **Qu'est-ce qu'une université engagée ? Retour sur les réflexions menées à l'Université de Lausanne** »
- **Denis Guthleben**, ingénieur de recherche, membre du Comité pour l'histoire du CNRS « **L'articulation des paroles dans l'histoire du CNRS... et avant** »
- **Tâm Mignot**, directeur de recherche en biologie, CNRS/Aix-Marseille Université « **La réponse de l'institution à l'initiative *Diffusons la Science pas le Virus* : entre soutien et hésitations** »

Ghislaine Filliatreau ouvre la troisième session avec pour objectif d'analyser la mise en œuvre concrète sur le terrain des principes discutés le matin de liberté académique et de liberté d'expression, en se focalisant sur une question encore peu explorée, celle de l'articulation entre parole institutionnelle et parole individuelle dans l'espace public. « Sachant que tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut communiquer » pose d'emblée la présidente de session.

En effet, les institutions se félicitent de voir leurs chercheurs et leurs travaux mis en avant dans les médias et populaires sur les réseaux sociaux. Mais elles s'inquiètent aussi des controverses scientifiques, politiques et sociétales dans lesquelles ils peuvent être amenés à s'engager. D'où une certaine ambivalence de leur part, prises entre cette nécessité d'amener leurs chercheurs à communiquer et le besoin de les cadrer, de leur rappeler les principes de neutralité et de réserve.



Ghislaine Filliatreau, référente à l'intégrité scientifique de l'Inserm

Diffusion responsable et juste de la science

Se pose dès lors la question de la responsabilité de ces institutions vis-à-vis de la diffusion « juste » de la science en train de se faire dans un nouveau contexte, bien décrit lors de la session 2 : multiplication des cadres et des formats de prises de parole publiques des chercheurs ; attentes des médias, du public plus pressantes, parfois déstabilisantes, interpellation des institutions elles-mêmes, parfois sommées de réagir aux interventions de leurs chercheurs. Autant d'éléments qui peuvent amener les institutions à rompre avec un mode de communication bien rodé via des canaux d'information.

Ghislaine Filliatreau pointe un premier écueil : pour établir la confiance, l'institution prône la

Les questions de la session

- Comment les établissements se positionnent-ils face aux nouveaux modes de communication de la science ?
- Sur quelles bases légales, réglementaires, historiques peuvent-ils définir leurs actions ?
- À l'ère du tout Open, comment arbitrer entre soutien aux libres débats scientifique et crainte de nuire à l'image de l'institution ?
- Quelles responsabilités endosser vis-à-vis de la qualité du débat public, de la démocratisation des connaissances nouvelles, du risque de détériorer la confiance dans la science ?
- Quelles informations, quel soutien attendent les chercheurs de l'institution, en tant qu'acteur social et en tant qu'employeur ?

transparence, mais la transparence n'est pas toujours aisée dans une logique de promotion de l'institution. De leur côté, les scientifiques peuvent être critiques sur la façon dont leur institution communique. Ils souhaitent voir la science peser dans le débat public et sur les décisions politiques. Ils sont désireux d'expliquer, de s'expliquer de la manière la plus ouverte possible, mais craignent également de se faire déborder par les médias et le public, ou sanctionner par leur institution, qui est aussi leur employeur.

La question de cette articulation entre parole institutionnelle et parole individuelle dans l'espace public n'est pas nouvelle en soi, mais ce nouveau contexte médiatique nécessite d'en reconsidérer tous les aspects. Qu'attend l'institution de ses chercheurs ? Qu'attendent les chercheurs de l'institution ? Les trois intervenants analysent ces attentes réciproques au travers d'expériences au sein de leurs institutions respectives.

Augustin Fragnière commence par partager les fruits d'une réflexion qu'il a coordonnée à l'université de Lausanne (UNIL) sur l'engagement citoyen des chercheurs et le positionnement de l'université, en tant qu'institution, à ce sujet. Entreprise en février 2020, la démarche a conduit à un rapport remis à la direction au printemps 2022 intitulé "[L'engagement public des universitaires, entre liberté académique et déontologie professionnelle](#)". Outre la réflexion de fond, l'un des objectifs était de proposer des principes directeurs assez pratiques et concrets, notamment en termes de prises de parole publique et d'engagement.

Soutenir une culture de l'engagement

L'engagement est ici entendu – dans un sens qui va au-delà de la simple transmission de résultats scientifiques – comme des actions ou prises de parole à caractère normatif, sur des questions sociales, politiques, éthiques. Le chercheur précise « qu'il ne s'agit pas d'une activité annexe à la recherche et l'enseignement puisqu'elle entre dans l'une des missions de l'université fixées par la loi cantonale. » A savoir celle de favoriser le développement de la vie intellectuelle et la diffusion de la culture, au service de la collectivité et pour stimuler le débat de société. La Charte de l'UNIL consacre d'ailleurs une section à l'engagement citoyen et considère les savoirs comme un bien public qu'elle entend mettre à disposition de la société pour aborder dans toute leur complexité les grands enjeux de notre temps. « Il ne suffit pas de produire de la connaissance et de la mettre à disposition, mais bien aussi d'en discuter les implications sociales et politiques » déclare Augustin Fragnière.

Une université publique se doit de rester non-partisane, mais selon lui, elle peut être engagée au sens où elle est porteuse de valeurs : celles de la science en premier lieu, – intégrité de la recherche, fiabilité des savoirs produits, respect des normes du débat académique, de la déontologie académique, etc., mais aussi les valeurs démocratiques ainsi que des valeurs qu'elle se donne à elle-même – durabilité, inclusion etc. Une université engagée, c'est aussi une université qui soutient une culture de l'engagement de ses chercheurs, en offrant à celles et ceux qui désirent s'engager dans le débat public les bonnes conditions et les outils pour le faire selon de bonnes pratiques. »

Pour autant, l'université n'a pas vocation à s'impliquer dans les controverses scientifiques, en tant qu'institution. Elle a plutôt à se porter garante de la qualité du débat scientifique, fondée sur les normes de la recherche et du débat académique ».

Quant à une éventuelle réglementation de la parole

publique de ses chercheurs et chercheuses : les conclusions sont claires : « Nous pensons qu'il ne faut pas réglementer a priori, de manière anticipée et verticale. En particulier parce que le risque d'interférer avec la liberté académique et de tomber dans la censure existe. La préconisation est plutôt de leur demander d'être clairs sur la nature de leurs propos et le titre auquel ils interviennent lors de leurs prises de parole. Dans le cas de dérapages ou de cas problématiques, la proposition est d'adopter une régulation horizontale par le débat entre pairs, au cas par cas et a posteriori.



Augustin Fragnière, enseignant chercheur à l'Université de Lausanne

Il n'est pas non plus recommandé de directive particulière sur l'usage de son affiliation professionnelle, que ce soit sur un plateau de télévision ou à la radio par exemple. Les cas d'abus de cette position d'autorité sont relativement rares et ne constituent pas une raison suffisante pour interdire cet usage. « Afficher clairement quand on s'exprime au nom de l'institution ou quand on le fait en son nom propre » reste néanmoins une bonne pratique recommandée dans le rapport, indique Augustin Fragnière.

Quant aux multiples interpellations du type : « comment pouvez-vous laisser un ou une universitaire dire cela ? », que la direction d'une université reçoit, l'institution doit par défaut défendre la liberté académique, quitte à prendre après coup ses distances avec les propos tenus dans quelques cas rares.

Lieu de confrontation constructive des idées

Enfin, Augustin Fragnière aborde une autre situation à laquelle l'université est souvent confrontée : l'intervention de personnes extérieures dans son enceinte. Ces situations peuvent provoquer des désaccords, voire des conflits sur le campus, en particulier quand il s'agit de personnes très engagées

et militantes. « La promotion de l'université comme lieu de confrontation constructive des idées, plaide en faveur d'un accueil assez large d'intervenants de tous bords » explique Augustin Fragnière en insistant sur le mot « constructif ». Le principe proposé pour toute intervention de ce type est qu'elle doit s'appuyer sur une caution scientifique interne. Si l'invitation émane, par exemple, d'un collectif d'étudiants, il lui faut trouver cette caution auprès du personnel de recherche et d'enseignement. « Et si l'intervenant paraît incarner des positions finalement dérangeantes, l'idée est de s'assurer que le dispositif permette le débat constructif et une pluralité des vues » complète le chercheur suisse.



Denis Guthleben, historien, attaché scientifique au Comité pour l'histoire du CNRS

L'historien **Denis Guthleben** revient lui sur le fait que la question d'une articulation entre parole institutionnelle et parole individuelle n'est pas nouvelle en tant que telle.

Les exemples de paroles individuelles dissonnantes de la parole institutionnelle établie sont légion (Giordano Bruno, Copernic, Buffon etc). Selon lui, ces exemples invitent à réfléchir non seulement à l'articulation des paroles, mais aussi à leurs valeurs respectives : « aujourd'hui nous avons tendance à nous focaliser à l'excès sur quelques paroles individuelles, débridées, incontrôlables, fautives ou en tout cas s'écartant jusqu'à la caricature de la parole institutionnelle... mais si l'Histoire nous enseigne bien une chose, c'est que l'individu n'a pas toujours tort, et l'institution toujours raison ! »

Examinant la façon dont le CNRS a appréhendé ces questions au fil de son histoire, il constate que l'articulation des paroles a bien constitué un sujet de préoccupation à certains moments. Mais jusqu'à la toute fin du XX^{ème} siècle, cela n'a jamais débouché sur la promulgation de recommandations ou de directives comme on a pu en voir paraître récemment, ou sur la mise en place d'instances ad hoc, censées garantir ou au moins veiller à cette articulation.

L'historien décrit quelques-uns de ces « moments » ayant mis à l'épreuve l'articulation des paroles au sein

de son institution. L'affaire Lyssenko, par exemple : à la fin des années 1940 cet agronome soviétique protégé de Staline remettait en question les principes pourtant validés de la génétique mendélienne, considérant cette science « bourgeoise ». Le directeur du CNRS de l'époque, Georges Teissier, généticien, grand résistant et proche du Parti communiste, s'est alors trouvé tiraillé entre la parole du CNRS et de l'Institut Pasteur, favorables à la génétique mendélienne encore peu développée en France et une parole individuelle qui attirait sa sympathie par idéologie, alors même qu'elle se démarquait des faits scientifiques avérés.

Pour Denis Guthleben, ce seul exemple appelle déjà une foule de questions : « une parole institutionnelle, y compris pour un établissement de recherche, n'est pas qu'une parole validée scientifiquement, elle peut aussi revêtir une dimension politique ». A ce moment-là, jusqu'à quel point les paroles individuelles peuvent-elles la conforter ou à l'inverse s'en démarquer ? Et quand elle n'a trait qu'à la science elle-même, à sa pratique ou à ses fondements, comme ici avec la génétique, qu'est-ce qu'au fond qu'une parole institutionnelle ? Il rappelle que dans ce cas précis les institutions françaises, à commencer par les universités, se sont longtemps et fermement opposées à la reconnaissance de ce champ de recherche. Alors qu'à la fin des années 1940, la génétique mendélienne était déjà solidement établie dans les pays anglo-saxons, elle commençait seulement à percer en France grâce à un certain nombre de paroles individuelles, justement, à rebours des positions défendues jusqu'au cœur des institutions par une écrasante majorité des biologistes.

Fondement de la parole institutionnelle

L'« affaire de la Soufrière » en 1976 est un autre de ces moments. Cette année-là, les risques d'une éruption majeure et très menaçante pour la population de l'île de la Guadeloupe ont provoqué un violent affrontement entre scientifiques, particulièrement entre Haroun Tazieff et Claude Allègre. Ce qui intéresse l'historien ici, c'est que révèle l'issue institutionnelle trouvée au conflit, qui a consisté à créer un nouveau programme de recherche. Un établissement tel que le CNRS ne peut pas avoir une parole institutionnelle, ou plutôt un canevas de paroles institutionnelles toutes prêtes à l'emploi pour conforter, nuancer ou parfois contredire, dans tous les domaines, en lien avec ses partenaires, les paroles individuelles de ses chercheurs, ingénieurs et techniciens... »

« Face à de tels événements, force est de constater que cette parole institutionnelle ne peut se construire qu'en se basant sur la somme des paroles individuelles dès lors qu'elles ont fait l'objet de l'analyse, de la mise à l'épreuve et de la validation qui, une fois encore, forment l'essence même de la démarche scientifique » poursuit l'historien.

En volcanologie, comme en génétique, ou dans tous

les autres domaines, il n'y a pas deux objets indépendants dont on pourrait étudier scolairement les liens et les articulations, une parole institutionnelle d'un côté, des paroles individuelles de l'autre, souvent elles concordent, parfois elles ne le font pas et c'est problématique, voire préoccupant selon les circonstances telles que celles que nous avons connues avec la pandémie.

Ce constat amène Denis Guthleben à conclure que « ces paroles ne sont pas articulées, elles sont le plus souvent intriquées : la parole institutionnelle se nourrit des paroles individuelles, et en même temps elle leur rappelle, d'ailleurs de plus en plus ces dernières années au travers d'avis, de chartes ou de recommandations, comme celles de notre comité d'éthique, le cadre dans lequel elles doivent s'exprimer... un cadre qui "allait sans dire" jusqu'à la fin du XX^e siècle, un cadre qui semble aller mieux en le disant depuis au moins deux décennies. »



Tâm Mignot, directeur de recherche CNRS à Aix-Marseille Université

C'est à sa façon, ce cadre qu'a un peu bousculé **Tâm Mignot**, quand il s'est engagé avec quelques collègues dans une expérience de communication scientifique directe en temps de crise. au début du premier confinement. La web série "Diffusons La science, pas le virus" bricolée sur smartphone a été l'occasion pour lui de conjuguer la nécessaire évidence pour les chercheurs de s'exprimer vite, largement, sans filtre, et le délicat apprentissage du dialogue à construire avec l'institution.

Urgence à communiquer

Le 16 mars 2020, le confinement général est décrété. Passé un premier état de sidération en France, s'ensuit un déluge d'informations très souvent peu régulées et un énorme besoin de sources de qualité et accessibles au grand public sur différents aspects de la pandémie. Une idée prend forme : celle d'un projet collectif de production de vidéos que les étudiants et les chercheurs pourraient réaliser.

Le collectif « Diffusons la Science pas le virus » va produire, en équipe, une vidéo thématique de 3 à 5 minutes par semaine. Grâce à un comité éditorial et une méthodologie constitués, les vidéos fournissent

des informations les plus proches possibles des données disponibles, dans un format accessible, en évitant tout positionnement politique ou prescriptif. Après avoir visionné une capsule pilote, la direction de la communication du CNRS décide de soutenir le projet via sa diffusion sur sa chaîne YouTube, et le relais sur ses réseaux sociaux Twitter et Facebook. La décision de publication revient à la direction de la communication, mais il n'y aura aucun cas de refus de publication.

En termes de diffusion, l'opération est un succès pour Tâm Mignot : « puisque le nombre de visionnages cumulés sur l'ensemble des vidéos est de l'ordre de 280 000 ». Dans sa chronique du 30 juin 2020 sur France Inter, la journaliste Camille Crosnier en a même fait l'éloge en saluant le monde de la science qui sait retrousser les manches en gérant, en plus des recherches, la communication et la vulgarisation.

Initiatives de chercheurs et image institutionnelle

Très reconnaissant envers son institution pour son soutien, Tâm Mignot cherche aussi à tirer les leçons de certaines divergences de vue qu'il a fallu désamorcer pour aller vers une interaction constructive. Légitimement soucieuse de l'image de l'institution, « le service de communication de l'Institut des sciences biologiques du CNRS (INSB) n'avait de cesse de nous appeler à la prudence, surtout quand les vidéos touchaient à des sujets de controverse, comme l'hydroxychloroquine.

« Le doute sur nos compétences pour traiter des thèmes qu'ils considéraient parfois comme relevant plus des domaines de recherche de l'Inserm que du CNRS était récurrent. Alors que nous, en tant que chercheurs, pensions que nos connaissances méthodologiques nous permettaient de savoir interpréter les données, de les restituer et d'en connaître les limites. En ce sens, l'INSB était souvent plus conservateur que nous, considérant que la méthode sans l'expertise du domaine ne suffisait pas. Inévitablement, nous avons commis quelques petites erreurs, qui les ont immédiatement inquiétés, mais pour nous, il suffisait de rectifier sur le champ, ce qu'on a fait. »

Tâm Mignot soulève une autre question : celle de la visibilité que l'institution veut bien donner aux initiatives de ses chercheurs. A cet égard, le chercheur est plus réservé : « L'impact sur la diffusion est indiscutable grâce à la chaîne YouTube du CNRS. Sans cette visibilité et ce label de qualité, notre initiative n'aurait pas eu de crédibilité. Mais ensuite, il semble au chercheur que le CNRS a choisi de ne pas revendiquer la série institutionnellement. Ce rôle a donc été repris par un autre acteur, privé, la Fondation Bettencourt Schueller qui, en offrant de nouveaux canaux de communication, a occupé un espace que le CNRS aurait pu avoir.

Au-delà de ce regret, il retient aussi de cette expérience que pour des chercheurs « construire un projet en commun avec leur institution peut présenter certaines difficultés ». Si le retour critique de l'institution est nécessaire il faut veiller à ce que les interactions ne deviennent ni trop complexes, ni trop anxiogènes pour ne pas décourager les initiatives, au contraire arriver à générer une dynamique positive ».

Tâm Mignot en appelle donc à un engagement mutuel entre chercheurs et institution autour d'une ambition commune d'une promotion plus diverse de l'image de la science, des scientifiques, des institutions et de leur rôle public. Une fois ces règles de collaboration établies, il reste à élaborer de nouvelles méthodes de diffusion pour gagner véritablement en visibilité. La simple utilisation des réseaux sociaux n'y suffira pas. Pour le chercheur, il faut faire bien plus dans les relations entre institutions, médias influenceurs, écoles, associations, fondations et toutes les ramifications qui sont nécessaires à l'amplification de l'information. « L'enjeu est de taille si la communauté scientifique désire lutter contre la désinformation avec une réelle efficacité » souligne-t-il, rappelant au passage qu'une vidéo publiée sur le site de l'IHU Marseille compte en moyenne 3 millions de vues. « Notre projet est une goutte d'eau à la mer, nous sommes très très loin de ce type d'impact ».



Perspectives d'action

Table ronde de clôture

Les participants

- Modération : **Christine Noiville**, directrice de recherche au CNRS, présidente du COMETS
- **Emmanuel Didier**, directeur de recherche au CNRS, membre du CCNE
- **Eric Guilyardi**, directeur de recherche au CNRS, membre du COMETS
- **Pierre Ouzoulias**, sénateur, membre de l'OPECST
- **Marie-Aude Vitrani**, vice-présidente Vie institutionnelle et démarche participative, Sorbonne Université



Christine Noiville, directrice de recherche au CNRS, présidente du COMETS

En guise d'introduction à cette table ronde de clôture, **Christine Noiville** reprend deux points saillants des discussions de la journée. Elle souligne d'abord « la demande très forte de repères quant à ce qu'est une prise de parole publique intègre et responsable de la part des chercheurs eux-mêmes ». Et ce, qu'ils soient sollicités par les médias, par le public ou qu'ils souhaitent eux-mêmes faire entendre leur voix dans l'espace public.

Ensuite, elle pointe « le sentiment d'un accord assez général sur les déterminants de telles prises de parole intègres et responsables, à commencer par le caractère essentiel d'une liberté d'expression des chercheurs. » Un accord assez unanime se dégage aussi sur le fait qu'il ne faut pas recourir à une réglementation des prises de parole publiques qui comporterait inmanquablement des limites voire des risques pour cette liberté.

« Dès lors, où bien placer le curseur entre le 'surtout ne pas réguler' et le besoin de repères ? Que faire en termes de formation, d'acculturation des chercheurs à ces enjeux ? » interroge Christine Noiville, questionnant ses quatre interlocuteurs et interlocutrice.

Ne pas réguler la parole publique des chercheurs

Les interventions portent alors tour à tour sur la non pertinence de la régulation, sur le besoin au contraire de protection et d'accompagnement des chercheurs, voire de corps collectifs ou d'espaces d'intermédiation, avec pour objectif de dresser des perspectives et propositions d'actions.

Les participants, eux-aussi, s'alignent tous sur le fait qu'il ne faut pas réguler la parole publique des chercheurs. À commencer par **Emmanuel Didier**, pour qui une telle régulation serait « catastrophique » puisqu'il y voit un « moyen de contrôle de la parole des chercheurs qui pourrait être détourné de manière excessive. »

Il s'interroge plutôt sur les moyens d'acculturation aux modalités de parole. « On ne parle pas du tout de la même chose, ni de la même façon dans une conférence scientifique, sur un plateau de télévision ou face à un autre média. Et les modalités sont encore différentes dans les médias numériques ».

Pour répondre à ce besoin d'aide à la compréhension des codes et des attentes spécifiques à chaque média, le sociologue avance une première piste d'action: « créer des lieux d'intermédiation entre journalistes et chercheurs, où les deux professions pourraient apprendre l'une de l'autre ». Christine Noiville rappelle qu'une proposition d'un *Science Media Center* a été discutée lors des débats préparatoires de la Loi de Programmation pour la Recherche et rejetée au vu des fortes inquiétudes qu'elle a suscitées. Peut-être faut-il en tirer les leçons et imaginer d'autres formes d'espaces intermédiaires ?



Emmanuel Didier, directeur de recherche au CNRS, membre du Comité consultatif national d'éthique (CCNE)

Eric Guilyardi élargit la question de la prise de parole publique des chercheurs à celle plus générale de l'engagement des chercheurs dans la cité. La réflexion à mener est selon lui du même ordre : « comment les accompagner, quand ils décident de s'engager, pour que cet engagement soit sûr et responsable ? »

Il invite d'abord à « tordre le cou à l'idée selon laquelle la science est neutre ». Il explique aussi que l'accompagnement ne doit surtout pas consister à produire un message officiel et unique, mais à aider à montrer que le message s'appuie sur les valeurs, les standards et les règles de la démarche scientifique, ce qui constitue autant d'occasions de les expliciter. Les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont un exemple intéressant à ses yeux car ils montrent que ce sont à la fois leur processus d'élaboration et leurs modalités de

présentation (scientifiques-ambassadeurs multiples) qui ont permis une prise de conscience croissante de la gravité de la situation environnementale.

« Pour mieux expliciter les valeurs qui président à la prise de parole des scientifiques et pour éviter les confusions, que ce soit dans le public ou au sein même de la communauté scientifique », il propose une première piste d'action : chercher à mieux articuler les différentes phases de la recherche pour lesquelles les enjeux d'intégrité se posent de manière très différente. Il distingue ainsi « la recherche en train de se faire, la phase d'établissement de l'état de l'art -à l'instar d'un rapport du GIEC qui correspond à ce que l'on sait à un instant donné- et la phase de mobilisation de la science pour la décision ». Cela passe par un travail d'éducation à la culture scientifique et à l'esprit critique à mener auprès de tous, qui commence à l'école mais est à poursuivre aussi dans les communautés scientifiques.



Eric Guilyardi, directeur de recherche au CNRS, membre du COMETS

Fort de son expérience au sein de la communauté des climatologues, il envisage une deuxième piste pour répondre aux demandes des chercheurs « de repères, de protection et d'accompagnement voire d'encouragement » : celle de travailler sur le rôle des collectifs. Car c'est aussi dans le collectif que réside une source de protection supplémentaire, qu'il s'agisse du soutien de l'institution ou de celui de la communauté académique plus globalement : plus nombreux les chercheurs seront à s'exprimer ensemble, plus aisée sera la prise de parole scientifique.

Le collectif peut se développer dans l'institution de recherche, au travers d'initiatives comme la « [Charte d'expression publique](#) » adoptée par l'INRAE en 2022, tout en veillant à ce que les standards élaborés ne contraignent pas la liberté d'expression des chercheurs. Ce peut

être un collectif plus large : l'Ordre des médecins ou des sociétés savantes peuvent aussi jouer ce rôle, propose Eric Guilyardi. L'important pour lui est de faire exister des « organisations frontières », de manière à ce que les scientifiques ne se retrouvent pas seuls face à la société.

Enfin, il salue le travail de réflexion collective menée à l'université de Lausanne présenté le matin et encourage les établissements de recherche français à développer ce type d'approche.

Comment l'institution doit protéger ses chercheurs et chercheuses

Marie-Aude Vitrani abonde dans le sens d'un besoin de protection plutôt que de réglementation. En tant que vice-présidente de Sorbonne Université, elle insiste sur la nécessité des institutions à s'interroger sur leur propre rapport à la liberté académique : « Comment protégeons-nous la liberté académique des chercheurs et des chercheuses, enseignants et enseignantes qui dépendent de nos établissements ? Comment ne pas tomber dans le piège de la régulation du contrôle de la parole au motif que ça entacherait la réputation de l'établissement ? »

Elle dépeint des écueils à éviter tels que « des règles qui deviendraient seulement des items à cocher et qui en feraient oublier l'esprit. Il ne faudrait surtout pas s'abriter derrière un formulaire pour éviter de réfléchir. » Il lui paraît donc plus important pour l'institution de faire en sorte que chacun s'interroge sur ce qu'il est légitime à dire dans l'espace public en se revendiquant de son métier de chercheur et de son établissement.



Marie-Aude Vitrani, vice-présidente Vie institutionnelle et démarche participative, Sorbonne Université

La question de la réputation de l'université, qui

donne une légitimité à s'exprimer à celui ou celle qui s'en revendique et qui s'exprime à ce titre, oblige aussi l'institution à former ses personnels aux questions d'intégrité et d'éthique de la recherche et à les préparer à déjouer certains pièges dans leur communication.

Une autre dimension que l'institution doit travailler, selon Marie-Aude Vitrani, est la cohérence des demandes adressées à ses chercheurs. « Nous ne pouvons pas les pousser à prendre la parole, à être plus visibles dans les médias, à mieux disséminer leurs résultats et ensuite leur reprocher leur liberté de parole. » Elle insiste surtout sur le fait qu'il est crucial de valoriser les actions demandées aux chercheurs et d'en tenir compte dans les évaluations. L'élaboration de chartes à Sorbonne Université « qui engagent la communauté à s'interroger sur la façon d'évaluer en interne les recherches qui y sont réalisées et de valoriser les actions de prises de parole, d'ouverture de la science et de mises en œuvre de bonnes pratiques va dans ce sens » explique-t-elle.

Enfin, en écho aux propos sur le rôle du collectif, pour la chercheuse « il est dramatique de laisser des personnes qui portent à la connaissance du public un travail scientifique conduit en bonne et due forme au sein d'un établissement, se sentir seules face au lynchage. Il est indispensable de protéger et d'accompagner nos personnels dans ces situations. »



Pierre Ouzoulias, sénateur et membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

Après un rappel historique du rôle du législateur en matière d'intégrité scientifique en France, le sénateur **Pierre Ouzoulias** incite lui aussi à réfléchir collectivement au cadre institutionnel dans lequel s'exerce cette liberté académique et à la façon dont elle y est protégée. Il fait remarquer que « d'un point de vue législatif, les enseignants-chercheurs, notamment les professeurs d'université, bénéficient d'une

protection académique que les chercheurs et chercheuses des organismes de recherche (CNRS, Inserm etc.) n'ont pas. Les premiers dépendent du code de l'éducation, les seconds du code de la recherche qui n'apportent pas les mêmes garanties. Faut-il alors chercher à unifier ces protections ? Les assortir d'un Ordre professionnel, tel que celui des médecins ou des architectes ? » Le sénateur propose d'ouvrir ce débat.

Valoriser les interactions entre scientifiques et politiques

Il revient à son tour sur le besoin fondamental d'intermédiation mais plutôt sur le plan d'une nécessaire acculturation des chercheurs aux rouages des institutions politiques, comme le fonctionnement du Parlement. Il est tout à fait essentiel selon lui que « les chercheurs qui viennent s'exprimer devant des commissions aient toutes les clés pour le faire au mieux, c'est-à-dire en en connaissant les attendus. L'institution devrait contribuer à cela. » Développer une culture du chercheur qui interagit avec le monde politique en connaissance de cause est donc une piste d'action. Il ajoute qu'en moyenne ce sont 80 chercheurs et chercheuses qui participent par an à la prise de décision politique du Sénat. « C'est un apport fondamental qui mériterait d'être mieux valorisé. »

Le sénateur va plus loin en appelant les scientifiques à s'engager plus nombreux dans la vie politique « parce que la compréhension par le Parlement de la science passe par cet engagement. »

Compétence et crédibilité

La question de la compétence et de la crédibilité du chercheur qui s'exprime dans l'espace public est revenue sous diverses formes au cours des échanges. Notamment à propos de la figure de l'intellectuel à la française, « qui du haut de son magistère, se permet de tout commenter et d'intervenir sur la scène publique comme s'il savait tout sur tout ». Si Christine Noiville la caricature volontairement ainsi, c'est parce que pour elle, c'est un vrai sujet de réflexion et qu'en la matière une certaine retenue et autodiscipline sont attendues.

Pierre Ouzoulias revient, lui, sur les conséquences sociales que le discours d'un scientifique qui s'exprime sur un sujet hors de

ses compétences peut avoir, en se référant au témoignage de Dominique Costagliola. L'argument, discuté le matin, selon lequel ce scientifique finit par se décrédibiliser tout seul, ne lui suffit pas dans ce cas : « On ne peut pas se contenter de constater le manque de crédibilité, il faut trouver un moyen de réagir ». Et pour le sénateur, « il revient de droit aux comités de pairs compétents de prendre en charge cette réaction et de l'exprimer publiquement. » Il voit là une piste d'action importante à mettre en œuvre.



OFFICE FRANÇAIS
DE L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE